



*Mairie de
Boissy La Rivière*

EPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION 16/2026
De la commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 30 Avril 2026
Convocation : Jeudi 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à 19 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Johanne ROKKJAER LEIGNADIER, le Maire, sur la convocation qui leur a été adressée,

Présents : Johanne ROKKJAER LEIGNADIER - Stéphanie MAUGER LEGRIS - Olivier LARCHER - Vincent ROUDAUT - Véronique CHAMBALLU RIAUD - Bruno GAUFILLET David OLIVEIRA SANTOS – Élise ESCURIOLA SÉGUREL - Catherine FAYET – Denis GUERMONPREZ – Patrice COCHET -

Absents excusés : Virginie RAULIN LAZA - Haïfa CHETOUI OUARDANI- Robert BECH– Vinciane VAIDIE GAONACH

A donné pouvoir à : Virginie RAULIN LAZA à Stéphanie MAUGER LEGRIS - Haïfa CHETOUI OUARDANI à Véronique CHAMBALLU RIAUD - - Robert BECH à Patrice COCHET - Vinciane VAIDIE GAONACH à Catherine FAYET

Secrétaire de séance : Catherine FAYET

Objet : Subvention associations : le Gué de l'Éclimont Salon Artistique (adultes/enfants) -/ Tennis club de la Juine

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association le Gué de l'Éclimont en date du 31 mars 2026 par voie numérique.

Madame le Maire expose :

1. **L'association du Gué de l'Eclimont organise**, avec le soutien de la commune de Saint-Cyr-la-Rivière, et de la CAESE, un **salon artistique** des artistes de la vallée de la Juine les 30 et 31 mai 2026. Ce salon, qui se tiendra à la salle communale et à l'église de Saint Cyr-la-Rivière, il permet de mettre en valeur les artistes (adultes et enfants) amateurs et plus confirmés habitants les alentours de la vallée de la Juine.

Pour la 5ème édition nous souhaitons faire participer les enfants scolarisés dans le regroupement scolaire ; une animation est envisagée :

☐ le samedi après-midi 30 mai animée par l'Artiste Andy CASSAYRE pour les élèves de l'école Boissy la Rivière.

L'Action concernant tous les enfants scolarisés dans le regroupement (5 communes), nous vous sollicitons pour l'achat du matériel (des bombes de peinture/papier canson). Le reste (matériel de protection, masques ...) sera fourni par Andy, ses heures de travail seront payées par le CAESE. Une liste d'achat est établie (bombes de peinture/Canson) **le montant est de 100 €/ papier canson 35 €**.

Le Gué de l'Eclimont sollicite le conseil municipal pour subventionner l'activité proposée par Andy CASSAYRE pour les enfants du regroupement scolaire, à hauteur de 50 €

1 Rue de la Mairie – 91690 Boissy La Rivière
☎ 01.64.95.63.19 - ✉ mairie@boissy-la-riviere.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Préfecture le 05/05/2026 et de sa publication légale le 07/05/2026.

par commune du regroupement.

Considérant que l'association du Gué d l'Éclimont a satisfait à l'obligation administrative de demande de subvention formulaire Cerfa n°12156*06 incluant son engagement au contrat républicain.

Le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des présents et représentés, d'accorder la subvention suivante prévue à l'article 65748 du budget primitif 2025

- **Association Le Gué de L'Éclimont** 40 €

2.Tennis Club de la Juine, un club de tennis dynamique implanté sur notre territoire, qui compte actuellement 97 adhérents.

Dans le cadre de notre engagement pour le développement du sport local et l'animation du territoire, il organise tout au long de l'année diverses actions telles que :

- une école de tennis ouverte à tous les niveaux,
- des interventions dans les établissements scolaires pour faire découvrir le tennis,
- des sorties culturelles et sportives comme la visite de Roland-Garros,
- Et cette année un développement de la pratique du Pickleball

Afin de poursuivre ces actions et de garantir un accès au sport pour tous dans de bonnes conditions, il sollicite le conseil municipal à hauteur de **400€**. Cette aide serait précieuse pour nous permettre d'alléger les coûts liés à l'encadrement, au matériel, et à l'organisation des différentes manifestations.

Le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des présents et représentés, d'accorder la subvention suivante prévue à l'article 65748 du budget primitif 2025

- **Tennis Club de la Juine** 400 €

Madame le Maire, Johanne LEIGNADIER ne prend pas part à la délibération, ne prend pas part au vote.

Nombre de membres :

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Madame Le Maire,
Mme Johanne LEIGNADIER

Le secrétaire de séance,
Catherine FAYET



1 Rue de la Mairie – 91690 Boissy La Rivière

☎ 01.64.95.63.19 - ✉ mairie@boissy-la-riviere.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Préfecture le 05/05/2026 et de sa publication légale le 07/05/2026.